

**DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR**

**MAIRIE de
YERMENONVILLE**



COMPTE RENDU DE CONSEIL

SEANCE ORDINAIRE DU 13 septembre 2004

L'an deux mil quatre, le 13 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en lieu et séance ordinaire sous la présidence de Monsieur CHANTEPIE Michel, Maire.

Présents : MME ROBINE,
MM. CHANTEPIE, ANDRIEU, ANTONGIORGI, CORBONNOIS , DELARUE , LEROY, LUX,
MERIGUET , RIBAUT, TONNELIER.

Absents excusés : Monsieur LORILLE Pouvoir à Monsieur TONNELIER

Secrétaire de séance :Monsieur ANDRIEU

En préalable, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil pour rajouter deux points non prévus à l'ordre du jour :

- *Affectation des résultats 2003 au CCAS.*
- *Remplacement du brûleur de la chaudière de la Poste.*

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

1/ Travaux d'assainissement 2^{ème} tranche – emprunt à souscrire.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il convient de souscrire un emprunt complémentaire d'un montant de 12 187 € pour couvrir la TVA non remboursée par le FCTVA. Cet emprunt est inscrit au budget assainissement 2004. Après examen de différentes propositions bancaires, le Conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt MOTEC de 12 187 € sur 15 ans au taux de 3.56% révisable tous les 5 ans.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2/ Affectation des résultats 2003 au budget primitif 2004 du CCAS.

Afin de compléter la délibération prise lors du Conseil Municipal du 26 mars 2004 concernant l'approbation du compte administratif du CCAS, Monsieur le maire expose aux Conseillers qu'il convient de prendre une délibération précisant l'affectation des résultats 2003 du CCAS.

Pour mémoire, le compte administratif du CCAS présentait un excédent de 3 035.01 €

La somme de 3035.01 € est reportée à l'article R002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2004

Le Conseil approuve à l'unanimité la répartition proposée.

3/ Remplacement du brûleur de la chaudière de La Poste.

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEROY de se retirer de la salle du conseil, celui-ci étant directement concerné par ce point de l'ordre du jour.

Dans le cadre du contrat de maintenance de la chaudière de l'immeuble de la Poste contracté avec l'entreprise Leroy, le Conseil adopte à l'unanimité le remplacement du brûleur défectueux de cette chaudière pour un montant de 466.44 €

4/ Centre de Gestion : renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire.

Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion garantit les collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie, accident de service, maternité...). Ce contrat, auquel adhère la commune, qui expirait au 31 décembre 2005, a été résilié par l'assureur pour le 31 décembre 2004, en raison d'une dégradation de ses résultats.

Le Centre de Gestion propose d'entamer une procédure de renégociation de son contrat et propose aux communes qui le souhaitent de se regrouper pour la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion.

Le Conseil, à l'unanimité,

- décide de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion va engager d'ici la fin de l'année 2004.
- Il prend acte également que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2005.

5/ Création d'un poste non permanent d'Intervenant en langue étrangère pour l'école primaire Hélène Boucher.

Monsieur le Maire explique la nécessité de compléter la délibération prise lors du Conseil Municipal du 7 juin 2004. Il s'agit de créer, un poste non permanent d'intervenant en langue étrangère à raison de deux heures hebdomadaires pour l'apprentissage de l'anglais aux élèves de CE1 et CE2 de l'école primaire Hélène Boucher.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide par 11 voix pour et 1 abstention :

- La création, pendant la période du 1^{er} novembre 2004 au 30 juin 2005, d'un poste non permanent d'intervenant en langue étrangère, à raison de deux heures hebdomadaires, au taux horaire de 16.18€Le paiement de ces heures interviendra mensuellement sur présentation d'un état des heures réellement effectuées visé par la Directrice de l'école primaire Hélène Boucher.
- Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de travail au début de chaque année scolaire.

6/ Eclairage Place de la Mare.

Afin d'améliorer l'éclairage de la Place de la Mare et conformément aux investissements prévus lors du conseil du 26 mars 2004, Monsieur le Maire propose la réalisation des travaux. Il passe la parole à Monsieur Corbonnois qui détaille aux membres du Conseil les différents devis reçus. Après étude de ces devis, le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis proposé par l'entreprise Souchon pour un montant de 3188.06 €TTC. Cette somme sera portée à l'article 21534 de la section d'investissement. Le Conseil charge également Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Syndicat Electrique d'Auneau-Maintenon.

6/ Pose d'un poteau incendie.

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEROY de se retirer de la salle du conseil, celui-ci étant directement concerné par ce point de l'ordre du jour. Il propose ensuite de remplacer la vanne d'incendie située rue de l'Arsenal par un poteau d'incendie et passe la parole à Monsieur Corbonnois qui détaille aux membres du Conseil les différents devis reçus. Après étude de ces devis, le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis proposé par l'entreprise Leroy pour un montant de 2258.54 €TTC. Cette somme sera portée à l'article 2156 de la section d'investissement.

Le Conseil charge également Monsieur le Maire de solliciter le Fonds Départemental de Péréquation afin d'obtenir une subvention.

7/ Achat d'un photocopieur.

Monsieur le Maire explique la nécessité de remplacer le photocopieur de l'école primaire Hélène Boucher, celui-ci étant hors service. Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Antongiorgi qui détaille aux Conseillers les différentes possibilités proposées par les entreprises consultées et les devis reçus.

Après examen des solutions proposées et des devis, le Conseil décide par 11 voix pour et 1 abstention de retenir la proposition de la société Rank Xerox relative à la location d'un photocopieur de type WCP416 comprenant un contrat de service complet englobant les consommables Xerox, un support téléphonique et la maintenance « sur site » de l'équipement ainsi que la fourniture d'un photocopieur PE16 garanti 3 ans.

Le Conseil charge Monsieur le Maire de signer les contrats afférents à cette location de matériel.

7/ Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon par délibération du 2 juin 2004 a approuvé à l'unanimité,

- le principe d'achat de deux terrains attenants à la Brigade de Gendarmerie de Maintenon afin de permettre l'agrandissement de cette dernière.
- la modification statutaire nécessaire à la reprise de la compétence relative à ce projet.

Le Conseil après en avoir délibéré, approuve, par 11 voix pour et 1 abstention, le principe d'achat des deux terrains et la modification statutaire.

8/ Renouvellement du contrat de maintenance Segilog.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le contrat de maintenance de la Société Segilog arrive à expiration au mois de novembre prochain. Cette société a pour objet la vente de matériel informatique, la conception et la mise à disposition de logiciels, la maintenance de ces logiciels et la formation du personnel à leur utilisation.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de ce contrat pour 3 ans pour un montant total de 4500.00 €HT réparti comme suit :

- 4050.00 €HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels
- 450.00 €HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

9/ Dossier Amiante.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Antongiorgi, délégué à la sécurité, qui expose aux membres du Conseil qu'en raison de nouvelles lois, il y a maintenant obligation d'établir un diagnostic plus poussé concernant la recherche de fibres d'amiante au sein des bâtiments communaux. Monsieur Tonnellier informe le Conseil que Monsieur Lorillé se propose de faire le point sur ce dossier.

9/ Questions et affaires diverses.

- **GDF**

Les travaux concernant l'extension du réseau du gaz dans la rue de Gallardon devrait démarrer à partir du 18 octobre 2004 et durer environ 2 mois. La mise en gaz du réseau se ferait à partir de la mi-décembre 2004.

- **AFFAIRES SCOLAIRES**

- **Accueil péri-scolaire de Gas**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé par Madame Ramon, Présidente de la Communauté de Communes du Val Drouette. Dans son courrier, Madame Ramon indique que la gestion de la garderie périscolaire de l'école maternelle de Gas n'est plus de la compétence de la commune mais de celle de la Communauté de Communes du Val Drouette. Cette dernière étudie une nouvelle tarification pour les familles extérieures à la Communauté de Communes. Monsieur le Maire se propose d'en faire part à Monsieur Bellanger, Président de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

- **Redécoupage des circonscriptions scolaires**

Monsieur l'Inspecteur d'Académie fait savoir qu'à compter du 1^{er} septembre 2004, les écoles maternelles et élémentaires de Yermenonville dépendent de la circonscription de Chartres IV.

- **Demande de subvention de l'école maternelle de Gas**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil d'un courrier envoyé par l'équipe enseignante de l'école maternelle de Gas demandant une subvention pour financer les activités culturelles de leurs classes. Cette demande de subvention sera examinée lors du budget 2005 en considérant le projet pédagogique et les activités culturelles programmées.

- **L'APEV**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les termes des deux courriers qu'il a reçus de l'APEV. Le premier concerne l'accident d'un camion transportant des produits chimiques provoquant une pollution dans le ru de Gas. Le Conseil charge Monsieur Delarue, délégué à la Communauté de Communes de Maintenon, de se

renseigner auprès du Président du Syndicat de la Basse Voise. Le second concerne l'enquête publique réalisée dans le cadre de l'implantation d'une usine Andros, à Auneau.

- **Journée du Patrimoine**

Dans le cadre des Journées du Patrimoine, Monsieur JAGU et son équipe invite à une visite commentée des fouilles archéologiques du dolmen de la Pierre Frite, le dimanche matin 19 septembre 2004 à 10h30 sur le site.

- **Repas des Anciens**

Le Repas des Anciens aura lieu le 9 octobre 2004 à la Salle des Fêtes de Saint-Piat.

Madame Martine Robine prendra contact très prochainement avec nos anciens.

- **Commémoration du 70^{ème} anniversaire de la mort d'Hélène Boucher.**

La commémoration du 70^{ème} anniversaire de la mort d'Hélène Boucher aura lieu le samedi 27 novembre 2004 à 11 h au cimetière de Yermenonville. Cette commémoration sera suivie d'un vin d'honneur dans la cour de la Mairie. Une exposition retracera la vie d'Hélène Boucher dans la salle du Conseil de la Mairie durant tout ce week-end.

- **Enquête publique sur le captage d'eau potable du SIEP de la Région de Maintenon-Pierres**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les termes d'un courrier que lui adressé Monsieur Ribault. Celui-ci regrette que cette enquête comporte beaucoup d'erreurs.

- **Terrain près du cimetière.**

Monsieur le Maire expose au Conseil que le terrain de Madame Durand-Ciret, dont la vente à la commune devrait être prochainement concrétisée, est actuellement cultivé par un agriculteur. Une partie de ce terrain a été transformé en parking prolongeant celui du cimetière. Le reste du terrain ne devant pas être utilisé dans l'immédiat, le Conseil décide de laisser provisoirement et gracieusement ce terrain à la disposition de cet agriculteur, pour être cultivé, en lui demandant de laisser environ 3 mètres le long du mur du cimetière afin que la commune puisse réparer celui-ci.

Séance levée à :0 h 45

INFORMATIONS DIVERSES

L'automne arrive, la période de taille des haies et arbustes aussi !

Nous rappelons aux riverains qu'il est indispensable de tailler régulièrement les haies en limite de propriétés.